

RAPPORT N° 03/3-50
au Conseil Municipal

OBJET

REHABILITATION DE LA PISCINE DE LA SOURCE

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Pour la réalisation de la réhabilitation de la Piscine de La Source, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à Monsieur Christian TOLEDE (Architecte).

L'évaluation prévisionnelle du coût des travaux établie par le Maître d'Oeuvre au stade du Dossier de Consultation des Entreprises s'élève à 700 000 euros HT.

La consultation s'effectuera en différents lots techniques en application de l'Article 10 du Code des Marchés Publics qui permet un meilleur rapport qualité/prix, ainsi qu'un accès des PME/PMI à la commande publique :

- LOT A Bâtiment - VRD,
- LOT B Régénération des eaux,
- LOT C Toboggan,
- LOT D Cabines et casiers.

Le plan de financement de cette opération s'établi comme ci-après :

- | | | |
|-------------------------------|---------------|--------------|
| - REGION | 480 200 euros | soit 68,6 %, |
| - RESERVE PARLEMENTAIRE SENAT | 46 400 euros | soit 6,6 %, |
| - COMMUNE | 173 400 euros | soit 24,8 %. |

Les dépenses correspondant aux travaux seront imputées au Budget principal aux Chapitre 23 / Article 2313 / Opération 0416 63 / Fonction 413.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de réhabilitation de la Piscine de La Source ;

RAPPORT N° 03/3-50

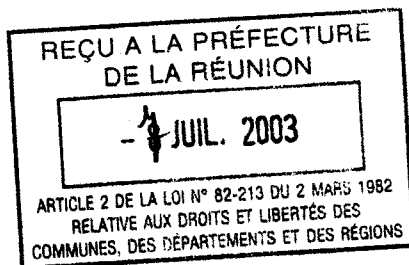
- d'adopter la procédure de passation, les caractéristiques du marché, comme suit :
 - . allotissement suivant Article 10 du Code des Marchés Publics,
 - . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du CMP) ;
- de m'autoriser à engager la construction ouverte, à passer le(s) marché(s) avec les candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), conformément à l'Article 35.I.1 du CMP ;
- d'autoriser la signature du marché par mon délégué ou moi-même ;
- d'approuver le plan de financement de l'opération ;
- de m'autoriser à mobiliser les subventions de la Région et du Sénat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-50
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

REHABILITATION DE LA PISCINE DE LA SOURCE

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-50 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation de la Piscine de La Source.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, les caractéristiques du marché, comme suit :

- . allotissement suivant Article 10 du Code des Marchés Publics,
- . procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33 et 58 à 60 du CMP) ;

DELIBERATION N° 03/3-50

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la construction ouverte, à passer le(s) marché(s) avec les candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), conformément à l'Article 35.I.1 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

ARTICLE 5

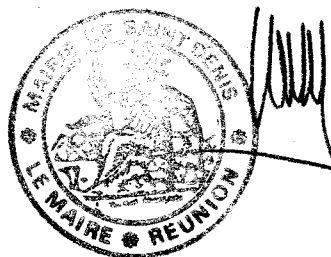
Approuve le plan de financement de l'opération.

ARTICLE 6

Autorise le Maire à mobiliser les subventions de la Région et du Sénat.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 02 JUIL 2003

Pour le Maire absent



Dominique FURNEL
2^{ème} Adjoint

